

CCE du 15 juillet 2009

Dans la suite directe du CCE du 19 juin nous nous sommes réunis à nouveau afin de traiter de points urgents nécessitant un positionnement avant les congés. Compte tenu de la période, seuls les élus de la Cfdt (9) et de la CGC (1) étaient présents, les élus de l'UNSA et la CGT n'ont pu répondre à la convocation.

Communications du Président du CCE (Alain Hernandez, reconduit dans ses fonctions de chargé des relations sociales) :

Suite à l'assemblée générale de l'Entreprise, le Président Laxalt a passé officiellement le relais à Thierry Beaudet, dans une ambiance chargée en symbolique et en émotion.

Outre le Président deux autres membres quittent leurs fonctions au Bureau National : Jean Louis Garcia et Jean Pierre Fleury. Ils sont remplacés en nombre par Christophe Lafond, Luc Juhel et Rose Saillard. Le trésorier Jacques Hornez devient vice président, remplacé dans ses fonctions par Fabrice Henry. La répartition exacte des attributions de chacun sera communiquée prochainement.

La Cfdt a bien relevé dans l'intervention du nouveau Président, l'attachement affiché à chacune des composantes constituant l'entreprise : centres de service, établissements et centres de santé, toutes parties prenantes de la politique de santé dans le pays. Dans une première impression, nous notons avec satisfaction plusieurs références à la contribution et au professionnalisme des personnels, à la grande confiance qu'il nous témoigne. Notons de plus les maîtres mots de son discours : développement, mutualisation des jeunes et prévention

Communications du secrétaire (J Claude Bonnefoy suppléé par Marc Weiss) :

Demande - comme cela a déjà été formulé en négociation - d'une information en amont sur l'application des directives gouvernementales du plan de continuité de l'activité en raison du risque de pandémie grippale.

La MGEN se dit très attentive au problème, met en place des mesures d'hygiène préventive, elle est en train de réévaluer toute la procédure dans l'hypothèse d'une progression de la maladie et d'un passage au degré 6, niveau d'alerte maximum. Le président du CCE précise qu'il souhaite que le Bureau National se prononce très rapidement sur le sujet. Une vaccination est en prévision à l'échelon national, pour un coût global de 600 à 800 millions d'€, mais ne serait disponible qu'à la fin de l'été.

Rapport financier du CCE

Le cabinet BEC, chargé de contrôler les comptes, atteste de la bonne gestion financière du CCE dans le cadre d'une très grande diversité de prestations.

Quitus unanime est donné au trésorier.

Modification du Quotient Familial relatif aux prestations du CCE

A compter de la prochaine circulaire (hiver 2009/2010), le bureau du CCE propose de réévaluer de 2% le seuil des tranches de quotient familial, ce qui permet de maintenir le niveau de la prestation face aux augmentations du coût de la vie. Cette évolution sociale génère un coût supplémentaire, que notre budget peut absorber.

Vote : Pour 9 (Cfdt) abstention 1 (CGC)

Bilan de la formation 2008 et orientations 2009

L'effort formation en 2008 est conséquent, 4,62% de la masse salariale au niveau de l'UES avec cependant des différences significatives entre les mutuelles (centres de santé est nettement moins bien servi que les autres structures)

Les orientations 2010 poursuivent sur une perspective volontariste et cohérente, en droite ligne des engagements pluriannuels définis en 2009. Cependant la CFDT craint, malgré l'ambition des objectifs affichés, que les moyens consacrés soient sensiblement réduits. En effet l'employeur, se disant contraint par les tutelles au vu des résultats budgétaires, envisage au moins pour action sanitaire et sociale et centres de santé, de s'en tenir à l'obligation légale. La CFDT considère que la formation constitue un investissement pour l'avenir et s'élève contre cette annonce généralisée et sans nuance.

Votes : Bilan formation 2008 : 9 pour (CFDT) 1 contre (CGC)
 Orientations formation 2010 : 9 abstentions (CFDT) 1 pour (CGC)

Rapport sur l'Emploi 2008 2009 :

Il s'agit d'une obligation pour l'employeur de nous présenter ce rapport comprenant une partie bilan sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année en cours. Ce rapport aurait encore plus d'intérêt s'il nous était présenté en début d'année.

Etablissements : l'employeur précise la difficulté d'afficher des perspectives précises dans un contexte en profonde évolution : publication de la loi HPST (hôpital patients santé territoires), mise en place des Agences Régionales de Santé, tarification à l'activité, réforme du statut de participant au service public hospitalier...

Le suivi budgétaire est permanent, un EPRD (état prévisionnel Recettes dépenses) étant à fournir tous les 4 mois. En cas de dérapage, les tutelles peuvent à tout moment demander à revoir les prévisions, sous peine de remettre en cause l'autorisation d'activité.

Les centres confirment et renforcent cependant globalement leur place au travers des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) dans le respect des besoins de santé identifiés au travers des SROS (schémas régionaux d'organisation sanitaire).

Centres de santé : Une réflexion stratégique est engagée sur le volet organisation administration et logistique (en particulier prise de rendez vous). Des activités stratégiques seront développées (médecine générale, pathologies de la femme, prévention). Quant au mode de rémunération des praticiens, la négociation est toujours suspendue. En l'attente les dispositions de la convention hospitalière MGEN continuent de s'appliquer.

MGEN : l'employeur n'a pas du tout développé et s'est borné à présenter l'état des effectifs au regard des effectifs cibles envisagés lors de la restructuration. Les recrutements en centres d'appel et entres de traitement sont considérables (environ 1300 sur deux ans). Ils actent d'un renouvellement de la population salariée et de sa répartition dans les centres de travail. Des difficultés importantes subsistent, les évolutions des logiciels de traitement des dossiers de remboursement (starweb) - et par voie de conséquence, les gains de productivité escomptés - se font attendre, les centres de traitement constatent donc un nombre important de CDD pour permettre de faire face.

Sur question de la CFDT pour la SEM et les DOM non concernés par la restructuration, mais totalisant globalement près de 30 postes en dessus des effectifs cible, l'employeur confirme que pour les DOM la seule mesure envisagée consiste au non remplacement des départs naturels, et que la SEM verra son activité renforcée au travers de décisions prestataires liées à l'international.

Le siège national a vu son activité et ses effectifs renforcés. Le rapport ne mentionne pas d'évolution notoire prévisible.

Compte tenu du peu de visibilité sur l'avenir, les élus se sont prononcés à l'unanimité en abstention sur la présentation de ce rapport sur l'emploi.

Projet de rapprochement du laboratoire de Maisons Laffitte et de l'IMR

Dans le prolongement de la réunion du 19 juin, les élus sont appelés à se prononcer sur le projet, que la MGEN lie étroitement au projet de restructuration global de Maisons Laffitte.

Si nous ne pouvons être opposés à la perspective d'un laboratoire mutualiste renforcé, alternative à d'autres structures privées libérales, nous soulignons que ce dossier a été mal géré et toutes les réponses aux questions posées sur le fonctionnement à venir n'ont pas été apportées. Les commissions Médicales d'Etablissement n'ont pas réussi à se mettre d'accord, l'une d'elles est même carrément opposée au regroupement. Compte tenu de ces éléments les élus CFDT suivront l'avis des institutions représentatives de l'IMR.

Vote : contre 9 (CFDT) abstention 1 (CGC)

Projet de restructuration de la Clinique de Maisons Laffitte :

L'information présentée au CCE permet de faire le point de la situation, mais n'est pas soumise à un vote. L'EPRD a été rejeté par la tutelle avec injonction de présenter un projet rectificatif, que la MGEN devra déposer dans un délai d'un mois. La MGEN présentera ensuite aux instances un plan de sauvegarde de l'emploi en fonction des réponses qui seront apportées par l'ARH.

Il s'agit là d'une situation difficile sur laquelle la CFDT mobilisera ses énergies afin de préserver l'intérêt des salariés potentiellement impactés par les mesures qui nous seront soumises.

Suivi du plan de sauvegarde de l'emploi des centres de service MGEN :

16 salariés sont encore en situation de congé de reclassement, avec perspective de solution imminente pour 5 d'entre eux. La commission de suivi continuera à se réunir régulièrement jusqu'à la fin de l'année, poursuivant jusqu'au bout son objectif de permettre une possibilité de reclassement à chacun. *Malgré les difficultés rencontrées tout au long de cette restructuration, les élus constatent globalement l'efficacité des mesures négociées, ayant permis de minimiser les conséquences sociales des décisions politiques de l'entreprise.*

Les élus se prononcent sur le processus de suivi du plan de sauvegarde

Vote : 10 pour (unanimité des élus présents)

Le prochain CCE est programmé pour le 8 octobre 2009.